RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
Du mercredi 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire.

Etaient présents : Mmes BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, LIME Angèle, PIGUET Colette, STEHLY Audrey
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien

Absent(e)(s) excusé(e)(s : Néant
Absent(e)(s) : Néant
Délégation de pouvoir : Néant

Un scrutin a eu lieu, **BEFFY Stéphanie** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1° URBANISME :
- **DPU parcelles A n°799,815, 817 – 7 route de Besançon**
- **Demande d'acquisition de Mme Anna MARTIN pour la parcelle B n°116**

2° LOGEMENT COMMUNAL : attribution de logement au 2 route de Malbrans
3° BOIS : Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026
4 RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR
5° RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX
6° POINT SUR LE DOSSIER PASTORALISME AU CHATEAU
7° RÉNOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX :
- **Mairie/ salle polyvalente/ école** : proposition d'assistance à maitrise d'ouvrage du SYDED pour aider la commune au montage du projet de rénovation
- **Logements communaux** : point sur les diagnostics établis en 2021

8° POINT SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
9° POINTS DIVERS
- Retour sur la journée du Patrimoine
- Date prochaine commission cadre de vie
- Point sur la mise aux normes de l'aire de jeux

1° URBANISME :
- **DPU parcelles A n°799,815, 817 – 7 route de Besançon**

Maître LAFAY Jonathan, notaire associé à BESANÇON, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur les parcelles cadastrées A n°799, 815, 817 lieu-dit Montrond-Le-Chateau.
Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles mentionnées supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- **Demande d'acquisition de Mme Anna MARTIN pour la parcelle B n°116**

Mme le Maire explique que Mme MARTIN Anna a sollicité le conseil municipal pour acheter tout ou partie de la parcelle B n°116.

Mme MARTIN Anna explique que l'achat de ce terrain lui permettrait :
- d'aménager un parking correct avec notamment un marquage au sol pour une place de parking pour les personnes à mobilité réduite (obligatoire).
- de réaliser au moins deux paddocks afin d'avoir des chevaux qui travaillent sous la main à côté du club.

Après discussion, les membres du conseil municipal, par 12 voix pour, sont d'accord pour vendre une partie de la parcelle B n°116 correspondant à 2800 m² au prix de 0.50 euros du m² (prix acté pour d'autres terrains en zone naturelle). Au préalable la parcelle devra être bornée, les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

2° LOGEMENT COMMUNAL : attribution de logement au 2 route de Malbrans

Mme le Maire explique qu'une demande spontanée a été envoyée par Mme Cécile SIGOGNEY par mail le 23/09/2025. Elle souhaite réserver le logement communal au 2 route de Malbrans au prochain départ du locataire.

Le conseil municipal, est d'accord, par 12 voix pour, pour réserver le logement au 2 Route de Malbrans à Mme SIGONNEY Cécile dès que le prochain locataire part.

3° BOIS : Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

* **Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026**

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour :

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire…	Surface à désigner par l'ONF
26.i		2026			Irrégulier	4.64
27.i		2026			Irrégulier	3.11

2) **Décide des orientations de mise en marché suivantes :**

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat/ Accord-Cadre BF	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE / Accord-Cadre UP	Vente en concurrence (Préciser UPGB ou BSP dans la case)	Délivrance pour l'affouage
26.i	**Bois d'œuvre feuillu** **BIBE feuillu** **Bois de chauffage**	x	x				x
27.i	**Bois d'œuvre feuillu** **BIBE feuillu** **Bois de chauffage**	x	x				x

3) Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
26.i, 27.i	x	

*** Bois - attribution lots complémentaires**

M. Vincent COQUIARD, 1er adjoint explique que les "sur grumes" (têtes de grumes non chargées par les grumiers) restantes au bord de la route de Besancon, font l'objet d'un nouveau lot de bois.

Ce lot, repéré par des lettres de A à O, sera attribué au plus offrant.

Les personnes intéressées (affouagiste inscrit cette année désirant ces lots) devront mettre sous enveloppe une offre de prix pour le lot qu'elles souhaitent et de transmettre cette enveloppe en mairie. La commune délivrera ce lot aux plus offrants.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, accepte ce mode d'attribution de lots complémentaires.

4° RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Dans ce cadre, il convient de nommer un coordonnateur communal et de recruter un agent recenseur.

Mme Colette PIGUET a été nommée coordonnatrice communale, elle sera assistée dans ses fonctions par Mme Florence CUNIN, secrétaire de Mairie.

Mme le Maire propose de recruter un agent recenseur parmi les habitants de la commune. Elle précise que ce travail sera rétribué dans le cadre défini par la réglementation avec une dotation de 999 €. La rémunération ne pourra pas être inférieure au SMIC horaire.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil accepte par 12 voix pour.

5° RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX

* Location terrain communal à M. DUCROT Sébastien

Mme le Maire explique que le bail entre la commune et M. DUCROT Sébastien pour la parcelle ZA n°6 est arrivé à échéance le 14/07/2024.

Elle propose de signer un nouveau bail dans les mêmes conditions que le précédent pour neuf ans.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, de renouveler la location de la parcelle communale ZA n°6 d'une contenance de 37 a 20 ca lieu-dit « Aux Bornes Routes » à M. DUCROT Sébastien à compter du 18/10/2025 pour une durée de 9 ans pour un montant total de location annuel de 32,31 €, montant révisable annuellement selon les variations de l'indice des fermages et autorise en conséquence Mme le Maire à signer le contrat de bail correspondant avec le locataire désigné ci-dessus.

* Location terrain communal à M. GOMOT Benoît

Mme le Maire explique que le bail entre la commune et M. GOMOT Benoît pour la parcelle ZD n°26 est arrivé à échéance.

Elle propose de signer un nouveau bail dans les mêmes conditions que le précédent pour neuf ans.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, de renouveler la location de la parcelle communale ZD n°26 d'une contenance de 35 ares lieu-dit « Voie de Scey » à M. GOMOT Benoît à compter du 18/10/2025 pour une durée de 9 ans pour un montant total de location annuel de 48,24 €, montant révisable annuellement selon les variations de l'indice des fermages, et autorise en conséquence Mme le Maire à signer le contrat de bail correspondant avec le locataire désigné ci-dessus.

* Location terrains communaux ACCA

Mme le Maire explique que le bail concernant la location de terrains communaux à l'ACCA (terrains sur lesquels la volière est implantée ainsi que le chalet de chasse avec organisation du balltrapp chaque année) est arrivé à échéance en mars 2025. Elle propose de conclure un nouveau bail dans les mêmes conditions que le bail précédent pour 9 ans.

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour (M. COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre et PIGUET Aurélien ne prenant pas part au vote), de renouveler la location des parcelles communales suivantes à l'Association Communale de Chasse Agréée de Montrond le Château (ACCA) à compter du 18/10/2025 pour une durée de 9 ans.

Lots :

1) Prés sur parcelle cadastrée ZA n° 25 F-G-H-I-J-K-L-M-N-O-P au lieu-dit « sous la Brosse »

Surface totale : 8 ha 71 a 40 ca
Surface en pré et terre : 4 ha 50 a
F + G : 70 a
H : 10 a
J : 2 ha 48 a
M : 31 a

O : 31 a
P : 60 a
Total : 4 ha 50 a ;

2) Prés sur parcelles cadastrées C n° 158 et C n° 161 au lieu-dit "sous la Brosse"
Surface totale : 1 ha 11 a
Surface en pré et terre : 50 a
C n° 158 : 40 a
C n° 161 : 10 a
Total : 50 a ;

soit une superficie totale de 5 ha pour un montant total de location annuel de 577,91 € montant révisable annuellement selon les variations de l'indice des fermages, et autorise en conséquence Mme le Maire à signer le contrat de bail correspondant avec le locataire désigné ci-dessus.

6° POINT SUR LE DOSSIER PASTORALISME AU CHATEAU : dossier reporté au prochain conseil.

7° RÉNOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX :

- **Mairie/ salle polyvalente/ école** : proposition d'assistance à maitrise d'ouvrage du SYDED pour aider la commune au montage du projet de rénovation

Suite à la réalisation d'un audit énergétique pour le bâtiment mairie/école/salle polyvalente et suite aux problèmes récurrents de fuites sur une partie de la toiture de la salle des fêtes, Mme le Maire explique qu'il convient de lancer une réflexion autour de la rénovation du bâtiment (dont la rénovation énergétique). En date du 01/10/2025, elle-même et les 3 adjoints ont rencontré Mme MONTEL du SYDED pour lui faire visiter le bâtiment et voir comment le SYDED peut accompagner la commune. Le SYDED propose une prestation d'assistant à maîtrise d'ouvrage.
Cette mission est estimée à un montant de 5400 € soit 20 jours à 270 € :

- suivi et réalisation des études : 3780 €
- accompagnement en phase opérationnelle : 1620 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter, par 12 voix pour, la convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la rénovation énergétique des bâtiments communaux suivants : école/mairie/salle des fêtes pour un montant de 5 400 €.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SYDED.

- **Logements communaux** : point sur les diagnostics établis en 2021

Mme le Maire explique que des diagnostics ont été établis en 2021 pour les logements communaux situés au 4 rue de l'Eglise, 2 route de Malbrans, 17 grande rue et au cabinet médical.
Il s'avère que les classes énergétiques de ces logements rendent nécessaire leur réhabilitation d'ici 2034, pour être en conformité avec la réglementation et pouvoir continuer de les louer.

8° POINTS DIVERS

- Retour sur la journée du Patrimoine

Mme le Maire remercie les membres de l'équipe municipale qui ont préparé cette manifestation le samedi et étaient présents le dimanche ainsi que l'ensemble des membres des associations pour cette manifestation (club VTT, K10K, Art Floral, élevage du Gué). La météo n'a pas été de la partie l'après-midi mais les retours de tous les visiteurs ont été positifs.

- Date prochaine commission cadre de vie

La commission Cadre de vie se réunira le jeudi 23/10/2025 à 20 h en mairie.
L'ordre du jour est le suivant :

- Décoration de Noël,
- Voeux et repas des Ainés le 17/01/2026
- Points divers.

- Point sur la mise aux normes de l'aire de jeux : report prochain conseil

Séance levée à 23 h 45

numéro de délibération	Objet
2025/15-10-01	Recrutement agent recenseur
2025/15-10-02	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°799, 815, 817
2025/15-10-03	Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle B n°116 par Anna MARTIN
2025/15-10-04	Attribution logement communal au 2 route de Malbrans
2025/15-10-05	Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026
2025/15-10-06	Bois - attribution lots complémentaires
2025/15-10-07	Location terrain communal à M. DUCROT Sébastien
2025/15-10-08	Location terrain communal à M. GOMOT Benoît
2025/15-10-09	Location terrains communaux ACCA
2025/15-10-10	Rénovation des bâtiments communaux - proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SYDED

Le Maire
Angèle LIME

Secrétaire de séance
BEFFY Stéphanie

MAIRIE DE MONTROND-LE-CHATEAU (Doubs)